

PRESTATION D'ELAGAGE DE TALUS ET BROYAGE D'ACCOTEMENTS

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Accord cadre à bons de commande passé en procédure formalisée
Art. 25 Décret n°2016-360 du 25/03/2016

Date de remise des offres :
Le 9 mai 2017 à 12h00

Communauté de Communes du Pays des Abers
545 rue Gustave EIFFEL
29860 PLABENNEC

ARTICLE I - OBJET DU CONTRAT.

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations d'élagage de talus et broyage d'accotements sur des communes du territoire de la Communauté de communes du Pays des Abers.

La prestation consiste à entretenir les talus et accotements des voies communales et chemins d'exploitation répertoriés sur les plans remis à l'entreprise attributaire en début de prestation. :

- réalisation des coupes de sécurité des talus (élagage)
- entretenir au broyeur les accotements
- entretenir à l'élagueuse les talus

Les communes concernées par la prestation seront indiquées en chaque début d'année. La liste des communes concernée est susceptible d'être modifiée selon les années.

ARTICLE 2 – CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSULTATION

2.1 - Type de consultation

Le présent accord cadre à bons de commande avec un mini et un maxi est passé selon la procédure formalisée (Art. 25 Décret n°2016-360 du 25/03/2016)

2.2 - Forme des groupements

Les candidats ont la possibilité de se présenter individuellement ou dans le cadre d'un groupement conjoint ou solidaire.

Néanmoins, un même opérateur économique ne pourra présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements

2.3 - Recours à la sous-traitance

Conformément aux dispositions de l'article 133 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le titulaire d'un marché public peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu de la personne publique contractante, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

L'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement sont constatés par un acte spécial signé des deux parties dans les conditions définies à l'article 134 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

2.4 - Modifications de détail au dossier de consultation

La Communauté de Communes du Pays des Abers se réserve le droit d'apporter au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Ce délai de 6 jours doit être décompté à partir de la date d'envoi des modifications aux candidats envoyés par mail ou par courrier.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

2.6- Document remis

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement par le pouvoir adjudicateur groupement. Il comprend les documents suivants :

- ⊙ Le présent règlement de consultation,
- ⊙ L'acte d'engagement et ses annexes,
- ⊙ Le cahier des clauses particulières,
- ⊙ DCI et DC2,

2.7 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.8 - Unité monétaire

Les candidats sont informés que l'unité monétaire utilisée pour la présente consultation est l'EURO.

2.9 - Langue utilisée dans la consultation

Les offres sont rédigées dans leur intégralité exclusivement en langue française.

2.10 - Durée du marché ou délai d'exécution

* Le marché démarre à la notification jusqu'au 31 mars 2018.

* Le marché est reconductible 2 fois par période de 1 an.

1 ^{ère} année	De juin 2017 au 31 mars 2018
Reconduction	Du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019
Reconduction	Du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

ARTICLE 3 – PRÉSENTATION DES OFFRES

Le dossier d'offre comprendra, les pièces suivantes :

- ⊙ L'acte d'engagement et ses annexes,
- ⊙ Un document technique répondant aux éléments demandés dans le cahier des clauses particulières (CCP) précisant :
 - la méthodologie d'intervention :
 - une présentation des caractéristiques techniques du matériel
 - la composition de(s) équipe(s) affectée(s) aux travaux d'entretien
- ⊙ Détail quantitatif estimatif
- ⊙ Chiffres d'affaires maximum sur les 3 dernières années
- ⊙ Liste des travaux similaires sur les 3 dernières années
- ⊙ Description de l'outillage, matériel et équipement techniques
- ⊙ Attestation sur l'honneur (art.48 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics),

Le règlement de consultation ni le cahier des clauses particulières ne sont à transmettre, les documents faisant foi sont ceux conservés par la collectivité.

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES CANDIDATURES

Les candidatures présentant des capacités économiques, financières et techniques jugées insuffisantes par la Commission d'appel d'offres, seront écartées de l'analyse des offres.

ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES

Les critères d'attribution retenus pour juger de la qualité des offres et faire le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

- Valeur technique : 40 %

Sous-critères : 15 % adéquation du matériel
25 % méthodologie d'intervention (composition équipe, sécurité)

- Le prix : 60 %

ARTICLE 6 - TRANSMISSION DES CERTIFICATS FISCAUX ET SOCIAUX

Conformément à l'article 51-II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, **le candidat ou chaque membre du groupement retenu** devra fournir, dans un délai de 5 jours francs à compter de la demande de la CCPA par courrier ou télécopie les justificatifs fiscaux et sociaux suivants :

- Pièces mentionnées à l'article D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (*Formulaire NOTI 2 ou Imprimé 3666 volet 2 et certificats sociaux URSSAF*).
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles [45](#) et [48](#) de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des [articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail](#) concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- une attestation justifiant qu'il est titulaire d'une assurance garantissant les tiers et la Communauté de Communes du Pays des Abers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des fournitures ou en cours de leurs livraison.

et pour les candidats de l'Union Européenne les documents équivalents.

ARTICLE 7 – Conditions d'envoi et de remise des offres

Les offres sont remises au plus tard le **9 mai 2017** par plis recommandés avec accusé de réception ou par dépôt sous plis fermés à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Pays des Abers
Service Commande Publique
ZA de Penhoat
545 rue Gustave Eiffel
29 860 PLABENNEC

L'enveloppe porte la mention suivante :

« marché de fourniture, livraison et montage de mobilier – **NE PAS OUVRIR** »

Le dépôt des offres peut également se faire par voie dématérialisée, à l'adresse internet suivante :

www.bretagne-marchespublics.com

Il est conseillé aux candidats d'utiliser le format PDF(.pdf) pour la remise des offres. Cependant, le candidat peut également utiliser les formats suivants ; Format Microsoft Word (.doc) ; Format texte Openoffice (.swx) ; format Microsoft Excel (.xls) ; format classeur openoffice (.sw) ; format Powerpoint (.ppt) ; formats images (gif ou jpg ou png) ; format zip pour les fichiers compressés (.zip).

Pour la signature électronique, il est demandé que les certificats électroniques utilisés soient obligatoirement de classe II ou III.

Il convient de préciser que les candidats n'ont aucune obligation de répondre par voie électronique.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite mentionnées en page de garde du présent règlement de la consultation, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 8 – Renseignements d'ordre technique et administratif

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire pour déposer une offre, les candidats devront faire parvenir au plus tard dix (8)-jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite adressée par mail au Maître d'ouvrage à l'adresse suivante :

Renseignements administratifs : Mme LOAEC commandepublique@pays-des-abers.fr
(02.98.37.66.02)

Renseignements techniques : Mme AUVRAY direction.technique@pays-des-abers.fr (06.20.45.51.12)

Des renseignements, y compris concernant les voies de recours, peuvent être demandés au service de la commande publique.